

2. Comment le Conseil fédéral compte-t-il, le cas échéant, interpréter ses propos, par lesquels il assurait que les études des différents emplacements seraient simultanées et identiques?

3. Le Conseil fédéral ne continue-t-il pas de penser, comme il l'a déclaré par le passé, qu'il ne faut pas décider de l'emplacement du dépôt avant que l'on n'ait percé, pour les quatre projets, des galeries de sondages et que l'on ne soit en possession de tous les résultats?

Dans le cas contraire, selon quels critères et quels principes d'évaluation le Conseil fédéral prendra-t-il une décision?

4. Il existe plusieurs critères et valeurs limites de géologie et d'hydrologie en ce qui concerne la perméabilité, la porosité, la qualité de l'eau, l'érosion, le comportement sismique et les propriétés du point de vue du génie civil. Selon quel ordre de priorité et dans le cadre de quelles valeurs limites le Conseil fédéral pense-t-il prendre sa décision?

5. S'il existe déjà un catalogue des critères et des valeurs limites, par qui a-t-il été établi? Peut-on avoir l'assurance qu'il a été élaboré par des spécialistes indépendants?

6. A propos de la sécurité du dépôt, on a dit à plusieurs reprises que celui-ci serait scellé et que l'accès serait rendu impossible. Cela veut-il dire qu'il ne serait plus possible de surveiller le contenu du dépôt, d'effectuer des réparations ou de déplacer les déchets?

490/92.3570 P Jaeger – Accord EEE. Eclaircissements quant à une deuxième votation (18 décembre 1992)

Le Conseil fédéral est invité, dans le cadre d'entretiens avec les Etats de la CE et de l'AELE, à cerner les possibilités de renégociation de l'Accord EEE.

Il s'agira de définir les améliorations possibles de l'Accord EEE dans la perspective d'une initiative d'un canton et d'une initiative populaire, toutes deux annoncées, qui demandent un deuxième scrutin sur l'EEE. Les résultats de ces entretiens devront être disponibles au moment où le Parlement examinera ces initiatives.

Cosignataires: Columberg, David, Dünki, Eggly, Früh, Grendelmeier, Meier Samuel, Nabholz, Nebiker, Reimann Maximilian, Zwygart (11)

491/91.3231 M Jeanprêtre – Octroi de subventions et respect des lois (20 juin 1991)

Le Conseil fédéral est invité à conditionner à l'avenir l'octroi des subventions fédérales au respect des lois fédérales par les cantons requérants.

Cosignataires: Aguet, Béguelin, Bodenmann, Borel, Brügger, Carobbio, Danuser, Gardiol, Haering Binder, Ledergerber, Leuba, Leuenberger Moritz, Longet, Mauch Ursula, Meizoz, Pini, Pitteloud, Rebeaud, Ruffy, Salvioni, Seiler Rolf (21)

492/92.3477 I Jeanprêtre – Hémophiles infectés par le virus du SIDA (2 décembre 1992)

Le Conseil fédéral est invité à établir les responsabilités dans cette pénible affaire et à nous renseigner sur la collecte du sang en prison.

Sont incriminés dans cette affaire:

- le Laboratoire central de la Croix-Rouge pour avoir vendu des produits contaminés;
- l'Office intercantonal de contrôle des médicaments (OICM) pour avoir manqué à son devoir de surveillance;
- l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour avoir ralenti le remboursement d'un produit étranger plus sûr.

Cosignataires: Béguelin, Bundi, Carobbio, de Dardel, Eggenberger, Haering Binder, Hafner Ursula, Haller, Hammerle, Herczog, Jöri, Ledergerber, Leemann, Leuenberger Ernst, Matthey, Strahm Rudolf, Tschäppät Alexander (17)

493/92.3496 I Jöri – Orientation de la recherche sur le SIDA (8 décembre 1992)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes en rapport avec la recherche sur le SIDA:

1. Combien la Confédération a-t-elle dépensé ces dernières années pour la recherche sur le SIDA, et quel est le mandat de la Commission fédérale de la recherche sur le SIDA?

2. Quels montants ont été dépensés ces dernières années pour la recherche sur le SIDA fondée sur l'hypothèse du virus?

3. La composition de la Commission fédérale pour les problèmes liés au SIDA et celle de la Commission de la recherche sur le SIDA permettent-elles une remise en question de la monocausalité des virus HIV en tant qu'agents pathogènes du SIDA?

4. Quels ont été les montants alloués ces dernières années en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur l'hypothèse du stress?

5. La recherche sur le SIDA étant essentiellement fondée sur l'hypothèse du virus, le Conseil fédéral n'estime-t-il pas aussi qu'il conviendrait de prendre le temps de réfléchir, voire de réorienter la recherche sur le SIDA et que, le cas échéant, il faudrait revoir la composition de la Commission fédérale de la recherche sur le SIDA?

Cosignataires: Bär, Baumann, Béguelin, Bühlmann, Bundi, Carobbio, Caspar-Hutter, de Dardel, Dormann, Eggenberger, Gross Andreas, Haering Binder, Hafner Ursula, Haller, Hammerle, Herczog, Hollenstein, Ledergerber, Leemann, Leuenberger Ernst, Matthey, Misteli, Robert, Steiger, Strahm Rudolf, Thür, Tschäppät Alexander, Züger (28)

× 494/92.3305 P Keller Anton – Avancement dans l'armée. Mesures de promotion (24 août 1992)

Le Conseil fédéral est prié de prendre les mesures propres à promouvoir auprès des jeunes l'avancement dans l'armée.

Cosignataires: Baumberger, Bircher Silvio, Bürgi, Cincera, David, Dünki, Grossenbacher, Leu Josef, Leuba, Meier Hans, Mühlemann, Schmid Peter, Schnider, Wyss (14)

1992 18 décembre: Le postulat est adopté.

495/92.3364 I Keller Anton – Espace économique européen. Incidence du vote suisse sur l'AELE (21 septembre 1992)

Le scrutin sur l'EEE aura aussi des incidences sur l'avenir de l'AELE. A ce sujet, je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. L'Accord EEE sera-t-il applicable dès le 1^{er} janvier 1993 à tous les pays de l'AELE même si un pays de ce groupe refuse d'y adhérer?

2. L'AELE sera-t-elle maintenue et quel rôle lui incombera encore si tous ses membres approuvent l'Accord EEE?

3. Quel rôle le Conseil fédéral voit-il pour l'AELE en général et quelle serait son importance pour la Suisse si notre pays était le seul membre de cet organisme à refuser de participer à l'EEE?

Cosignataires: Baumberger, Bircher Peter, Bürgi, Columberg, David, Dormann, Engler, Fasel, Fischer-Sursee, Grossenbacher, Iten Joseph, Jäggi Paul, Kühne, Leu Josef, Raggenbass, Ruckstuhl, Schnider, Seiler Rolf, Stamm Judith, Wick (20)

1992 18 décembre: La discussion est renvoyée.

496/92.3374 P Keller Anton – Menées de la STASI en Suisse (22 septembre 1992)

Je prie le Conseil fédéral de remettre au Parlement un rapport sur les sociétés que le régime de l'ex-Allemagne de l'Est a utilisées en Suisse comme couverture, sur les participations qu'il a prises dans des entreprises suisses et sur le transfert illégal de technologie auquel il s'est livré. Je demande également au Conseil fédéral si nos services de protection de l'Etat étaient au courant de ces agissements.

497/92.3509 M Keller Anton – La jeunesse suisse et l'Europe (14 décembre 1992)

Le Conseil fédéral est chargé d'œuvrer auprès des Etats membres de la CE ainsi que de ceux de l'AELE, afin d'empêcher, dans toute la mesure du possible, que la jeunesse suisse ne fasse les frais, comme on peut le craindre, du rejet des accords sur l'EEE. Il s'agira en particulier de garantir aux jeunes générations l'accès à l'Europe, dans les domaines de la culture, de la formation, de l'expérience professionnelle et de la recherche, et de leur donner la possibilité de collaborer activement aux réalisations européennes.

Cosignataires: Baumberger, Bircher Peter, Bühler Simeon, Bürgi, Columberg, Danuser, Deiss, Dormann, Dünki, Engler, Fasel, Fischer-Sursee, Grossenbacher, Hafner Ursula, Hildbrand, Jäggli Paul, Kühne, Ledergerber, Leemann, Leu Josef, Meier Samuel, Mühlemann, Raggenbass, Ruckstuhl, Segmüller, Seiler Rolf, Stamm Judith, Wick, Zwygart (29)

498/92.3066 M Keller Rudolf – Définition d'une nouvelle politique démographique (4 mars 1992)

Au vu de l'évolution démographique, le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de loi définissant une politique démographique suisse, qui tienne compte des mouvements de population qui se dessinent dans le monde, et qui prenne en considération le fini de l'espace vital dont nous disposons dans notre pays.

Cosignataires: Bischof, Borradori, Maspoli, Ruf, Stalder, Steffen (6)

1992 19 juin: La motion étant combattue, la discussion est renvoyée.

499/92.3232 M Keller Rudolf – Déduction fiscale des frais de loyer (16 juin 1992)

Afin que les frais de loyer puissent faire l'objet d'une déduction fiscale, on aménagera les barèmes de l'impôt de sorte que les frais de loyer parfois très élevés soient dûment pris en considération, notamment en rapport avec la superficie du logement en m² et avec le nombre de personnes qui y habitent.

Cosignataires: Bischof, Borradori, Maspoli, Ruf, Stalder (5)

× 500/92.3306 P Keller Rudolf – Aide aux chômeurs de longue durée (24 août 1992)

Il convient d'examiner s'il est possible d'offrir à des chômeurs en fin de droit des emplois (temporaires ou fixes) dans l'administration fédérale ou dans des institutions de droit public, lorsque des postes se libèrent et que les conditions le permettent. Une telle mesure ne doit pas entraîner d'augmentation du nombre total des postes de travail.

En outre, il convient d'examiner si des programmes d'occupation obligatoires peuvent être mis en place pour tous les chômeurs de longue durée. Dans ce cas, la rémunération devrait assurer aux bénéficiaires au moins le minimum vital.

Cosignataires: Bischof, Borradori, Maspoli, Ruf, Stalder, Steffen (6)

1992 18 décembre: Le postulat est adopté.

501/92.3330 I Keller Rudolf – Exposition de Séville. Déficit du Pavillon suisse (27 août 1992)

Le Conseil fédéral vient d'approuver une demande de crédit supplémentaire concernant la participation de la Suisse à l'Exposition universelle de Séville. Le pavillon prétendument suisse a occasionné un déficit de 4 millions de francs. On ne peut donc que dresser un constat d'échec, tant pour ce qui est de la conception que de la planification financière.

C'est pourquoi je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. N'est-il pas aussi d'avis que, dans une ville européenne telle que Séville, le problème de l'inflation aurait dû (et pu) être minutieusement étudié auparavant?
2. Qui (services fédéraux, personnes) est responsable de ce gouffre financier?
3. Quels problèmes d'hébergement sont apparus et à quels chapitres (montants des dépenses!) les déficits sont-ils imputables?
4. A-t-on tiré les enseignements nécessaires quant à l'établissement du budget, pour le cas où la Suisse participerait à de futures expositions de cette nature?

502/92.3463 M Keller Rudolf – Autorités de surveillance de la LPP. Augmentation de l'efficacité (30 novembre 1992)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures et d'édicter des recommandations au niveau fédéral pour aider les cantons à venir à bout des nombreuses tâches de contrôle de la LPP

afin que les autorités cantonales de surveillance puissent à l'avenir accomplir leur travail de façon optimale.

Cosignataires: Bischof, Ruf, Stalder, Steffen (4)

503/92.3470 M Keller Rudolf – Electrochocs dans les étables (1^{er} décembre 1992)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire dans l'ordonnance sur la protection des animaux des dispositions qui assurent un maniement des dispositifs servant à administrer les électrochocs plus respectueux des animaux traités, afin d'empêcher à l'avenir que ceux-ci ne soient soumis à de mauvais traitements comme c'est le cas aujourd'hui.

Cosignataires: Bischof, Borradori, Maspoli, Ruf, Stalder, Steffen (6)

504/92.3480 M Keller Rudolf – Distributeurs automatiques de timbres-poste (3 décembre 1992)

Le Conseil fédéral est chargé d'intervenir auprès des PTT afin qu'à l'avenir, les tampons d'affranchissement délivrés par les distributeurs automatiques soient à l'image des timbres étrangers, plus colorés, plus agréables à l'oeil, et présentent un certain intérêt esthétique.

Cosignataires: Bischof, Borradori, Maspoli, Ruf, Stalder, Steffen (6)

505/92.3485 M Keller Rudolf – Amélioration des conditions-cadres économiques (7 décembre 1992)

Le Conseil fédéral est chargé d'instituer des groupes de travail composés de représentants des travailleuses et travailleurs, de l'économie, des autorités, de la politique, entre autres, avec mandat de formuler des propositions à l'intention de la Confédération, afin d'améliorer les conditions-cadres de l'économie suisse par rapport à la CE.

Cosignataires: Bischof, Borradori, Maspoli, Ruf, Stalder, Steffen (6)

506/92.3495 I Keller Rudolf – CNA: diminution des prestations et suppression d'emplois (8 décembre 1992)

La Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA), qui emploie actuellement 1920 personnes, aurait l'intention de supprimer prochainement 200 emplois. Selon ses dires, elle entend ainsi économiser 65 millions de francs, soit 23 pour cent de ses frais administratifs, pour travailler d'une manière plus rentable.

Voici les questions que j'adresse au Conseil fédéral:

1. Cette suppression d'emplois peut-elle se faire sans licenciements?
2. Quels seront les secteurs touchés par une éventuelle diminution des prestations et de l'offre si ces emplois sont supprimés?
3. Quelles seront les répercussions d'une éventuelle diminution des prestations et de l'offre sur les assurés?
4. Quelles seront les répercussions d'une éventuelle diminution des prestations et de l'offre sur les autres assureurs?
5. Les mesures prévues par la CNA nécessitent-elles la modification d'actes législatifs? Si oui, de quels actes?

Cosignataires: Bischof, Borradori, Maspoli, Ruf, Stalder, Steffen (6)

507/92.3543 I Keller Rudolf – Aides médicales. Equivalence des diplômes (17 décembre 1992)

La formation d'aide médicale est en pleine restructuration. Le nouveau règlement va faire passer la durée de cette formation de deux ans et demi à trois ans. Le nouveau diplôme d'aide médicale sera reconnu par l'OFIAMT. On peut dès lors se demander si le diplôme actuel, le diplôme DFMS, sera totalement équivalent au nouveau diplôme, ce qui serait souhaitable si l'on entend éviter la discrimination des titulaires du diplôme actuel. Leur formation professionnelle aura certes duré six mois de moins, mais ce fait sera compensé par leur longue expérience professionnelle.